

Formation : LPRO GDOS

Différents dispositifs de mise en situation professionnelle (intervenir en milieu professionnel)

Vous êtes en ?	1. FORMATION INITIALE		2. FORMATION CONTINUE		
Votre situation ?	Stagiaire	En service civique	Salarié de la structure	Stagiaire	Bénévole (<i>cas des personnes salariées dans un autre secteur</i>)
Modalités contractuelles	Convention de stage tripartite via ELIPSE (élaboration de convention en ligne)	Contrat de service civique	Contrat de travail*	Convention de stage tripartite – document fourni par l'Université	Attestation de l'association
Modalités pédagogiques	1 annexe stage - missions / an		1 annexe stage - missions / an		
Nombre d'heure minimum par an	560 h	560 h	560 h	560 h	560 h
Nombre d'heure maximum par an :	924h	Défini par le contrat	Défini par le code du travail	35h hebdomadaire	-
Conditions financières	3,75 €/h versement mensuel exonéré de charges	Définies par le contrat	Définies par le contrat de travail	Indemnité possible soumise aux cotisations (mais pas aux contributions CSG-CRDS)	-
Conditions spécifiques	<p>1 convention (et 1 annexe) par année de formation</p> <p>La convention doit être signée par tous les partis AVANT le début du stage.</p> <p>Interruption de 2 mois calendaires entre les deux stages.</p> <p>Le stage ne peut pas démarrer avant la formation et ne peut pas se terminer après l'évaluation du stage.</p>	-	-	<p>1 convention (et 1 annexe) par année de formation</p> <p>La convention doit être signée par tous les partis AVANT le début du stage.</p> <p>Le stage ne peut pas démarrer avant la formation et ne peut pas se terminer après l'évaluation du stage.</p>	-

Pour tous les autres cas de figures, n'hésitez pas à nous contacter !

* contrats possibles : contrat de travail classiques, certains contrats aidés, contrat de professionnalisation
Le contrat d'apprentissage n'est pas possible.